

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 2 MARS 2020**

**COMPTE RENDU**

Le 2 mars 2020, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Le président présente le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2019. Le conseil déclare que ce document n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

Le maire présente sa comptabilité dans le compte administratif de l'exercice 2019. L'assemblée désigne Patrick VERDINI, président pour le vote de ce document budgétaire.

Les résultats sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement

DEPENSES 668 098.68 euros

RECETTES 751 715.54 euros

**Soit un excédent de 83 616.86 euros**

Pour la section d'investissement

DEPENSES 911 485.54 euros

RECETTES 1 176 637.13 euros

**Soit un excédent de 265 151.59 euros**

Le conseil décide de modifier le tableau des emplois en créant un poste d'ATTACHE TERRITORIAL et en supprimant simultanément un poste de REDACTEUR.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 avril 2017 concernant la mise en place d'un régime indemnitaire pour le personnel communal « RIFSEEP ». L'assemblée décide d'ajouter le cadre d'emplois des ATTACHES aux agents de la collectivités susceptibles de percevoir ces indemnités.

Le président précise que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, auquel la commune est obligatoirement affiliée propose à la collectivité d'adhérer à certaines missions facultatives. Le conseil autorise le maire à signer les conventions d'utilisations des missions ci-dessous :

- Forfait de base (gestion des carrières des agents)
- Forfait santé (surveillance médicale des agents)
- Forfait de gestion des dossiers d'assurance statutaire (remboursements liés aux absences des agents)
- Forfait de gestion des dossiers d'assurance prévoyance (garantie maintien de salaire)

La séance est levée à 21 heures 30

Le Maire,

Jean HUARD

